

PF, 02.02.10, 01.05
AD, ~ 7BH
06, ~

82311

Rothschild & Cie Banque

Société en commandite simple au capital de € 24 530 190
Siège social 29, avenue de Messine 75008 Paris
R.C.S. Paris B 323 317 032

de PARIS
- 5 JUIL. 2010
53655

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 2 février 2010

Le deux février deux mille dix à dix heures, les Associés de Rothschild & Compagnie Banque se sont réunis au siège social sur convocation de la Gérance.

Monsieur Alain Cornu-Thénard est désigné à la présidence de l'Assemblée.

Monsieur Adrien Du Pasquier est désigné en qualité de secrétaire.

Les Cabinets Cailliau Dedouit et Associés et KPMG Audit, Commissaires aux comptes dûment convoqués, ne sont pas représentés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du Bureau ainsi formé, permet de constater que tous les Commandités sont présents ou représentés, totalisant 884 511 parts sur les 884 511 parts de commandités composant le capital social. Tous les Commanditaires sont également présents ou représentés, totalisant 182 019 parts sur les 182 019 parts de commanditaires composant le capital social. En conséquence et conformément à l'article 19 B des statuts, le quorum exigé pour la tenue des Assemblées Générales appelées à statuer sur des décisions à caractère extraordinaire étant atteint, la présente Assemblée Générale - régulièrement constituée - peut valablement délibérer.

Monsieur Alain Cornu-Thénard dépose alors sur la table les documents suivants :

- une copie de la lettre de convocation envoyée aux Associés,
- une copie des lettres de convocation envoyées aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport de la Gérance,
- le projet des décisions collectives,
- un exemplaire à jour des statuts.

Puis, Monsieur Alain Cornu-Thénard rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la Gérance,
- Nomination de trois nouveaux Gérants,
- Agrément d'un nouvel Associé commandité,
- Autorisation d'une cession de parts sociales,
- Modification corrélative des articles 1 et 6 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur Alain Cornu-Thénard donne alors lecture du rapport de la Gérance.

Divers propos sont échangés, et plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les décisions collectives suivantes :

Première décision collective

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 18 al.2 des statuts et statuant aux conditions de majorité définies à l'article 14 A des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, désignent Monsieur Grégoire SALIGNON, né le 26 juillet 1970 à Avignon (84) qui l'accepte, en qualité de Gérant, sous la condition suspensive de l'autorisation de cette désignation par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents ou représentés.

Deuxième décision collective

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 18 al.2 des statuts et statuant aux conditions de majorité définies à l'article 14 A des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, désignent Madame Marie-Clothilde DEFIVES, née le 10 juin 1960 à Paris (75) et domiciliée à Garches (92380), 14 rue de Toulon, qui l'accepte, en qualité de Gérant, sous la condition suspensive de l'autorisation de cette désignation par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents ou représentés.

Troisième décision collective

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 18 al.2 des statuts et statuant aux conditions de majorité définies à l'article 14 A des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, désignent Monsieur Guillaume de MALLIARD, né le 22 septembre 1963 à NEUILLY-SUR-SEINE (92) et domicilié à PARIS (75017), 18/20 boulevard de Courcelles, qui l'accepte, en qualité de Gérant, sous la condition suspensive de l'autorisation de cette désignation par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents ou représentés.

Quatrième décision collective

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en vertu de l'article 18 al.2 des statuts et statuant aux conditions de majorité définies à l'article 8 c. des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, agréent :

Monsieur Guillaume de MALLIARD,

en qualité de nouvel associé commandité, sous les conditions suspensives de l'adoption de la troisième résolution et de l'agrément du CECEI.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents ou représentés.

Cinquième décision collective

Les Associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 18 al.2 des statuts et statuant aux conditions de majorité définies à l'article 8 c. des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et en conséquence de l'adoption des résolutions précédentes,

autorisent la cession suivante des parts de Rothschild & Cie Banque sous la condition suspensive de l'agrément du CECEI :

<i>Cédant</i>	<i>Cessionnaire</i>	<i>Nombre de parts</i>
SCS HOLDING	Guillaume de MALLIARD	10

Monsieur Guillaume de MALLIARD devient de ce fait Associé Gérant Commandité, sous la condition suspensive de l'agrément du CECEI.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents ou représentés.

Sixième décision collective

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de majorité définies à l'article 19 B. des statuts relatives aux décisions collectives extraordinaires visées à l'article 18 al.2, décide, en conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, de modifier les articles 1 et 6 des statuts afin de refléter la cession de parts de Rothschild & Cie Banque intervenue entre SCS HOLDING et Monsieur Guillaume de MALLIARD, sous la condition suspensive de l'agrément du CECEI :

Ancienne version :

« Article 1 - Forme

La Société est en commandite simple et sera régie par les présents statuts et les articles L. 222-1 et s. et R.222-1 et s. du Code de commerce.

Elle existera entre David de ROTHSCHILD, FINANCIERE DE TOURNON, Éric de ROTHSCHILD, BERO, PONTHEU-RABELAIS, Édouard de ROTHSCHILD, HOLDING FINANCIER JEAN GOUJON, Christian de LABRIFFE, Marc-Olivier LAURENT, François HENROT, Luce GENDRY, Grégoire CHERTOK, Alain CORNU-THENARD, Christophe DESPREZ, Philippe de NICOLAY, Olivier PECOUX, Pierre TATTEVIN, Richard THIL, Sophie JAVARY-ELLIS, Nicolas BONNAULT, Laurent BARIL, Philippe LE BOURGEOIS, Vincent DANJOUX, Guillaume HANNEZO, Thierry LATRAN, Hervé SAWKO, Nicolas DURAND, François WAT, Cyrille HARFOUCHE, Cyrille DUBOIS de MONT-MARIN, SCS HOLDING, FINANCIERE RABELAIS et ROTHSCHILD GESTION PARTENAIRES comme associés commandités,

et, en qualité de commanditaires :

ROTHSCHILD CONTINUATION HOLDING AG, la CIE FINANCIERE MARTIN-MAUREL, Nicolas BAZIRE, Bernard MAUREL, Jean-Charles NAOURI, Gérard WORMS, Jean-Claude MEYER, NM ROTHSCHILD AND SONS LIMITED et PARIS ORLEANS.

[...]

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant de EUR 24 530 190 est divisé en 1 066 530 parts sociales de EUR 23 de valeur nominale.

Ces parts sociales sont détenues par :

- Monsieur David de Rothschild

13 924 parts

- Financière de Tournon	126 324 parts
- Monsieur Éric de Rothschild	2 479 parts
- Béro	38 260 parts
- Ponthieu Rabelais	144 435 parts
- Monsieur Édouard de Rothschild	13 parts
- Holding Financier Jean Goujon	110 772 parts
- Monsieur Christian de Labriffe	24 882 parts
- Monsieur Marc-Olivier Laurent	2 221 parts
- Monsieur François Henrot	55 932 parts
- Madame Luce Gendry	2 221 parts
- Monsieur Grégoire Chertok	2 221 parts
- Monsieur Alain Cornu-Thenard	2 221 parts
- Monsieur Christophe Desprez	2 221 parts
- Monsieur Philippe de Nicolay	6 663 parts
- Monsieur Olivier Pécoux	2 221 parts
- Monsieur Pierre Tattevin	2 221 parts
- Monsieur Richard Thil	2 221 parts
- Madame Sophie Javary-Ellis	1 111 parts
- Monsieur Nicolas Bonnault	10 parts
- Monsieur Laurent Baril	10 parts
- Monsieur Philippe Le Bourgeois	10 parts
- Monsieur Vincent Danjoux	10 parts
- Monsieur Guillaume Hannezo	10 parts
- Monsieur Thierry Latran	10 parts
- Monsieur Hervé Sawko	10 parts
- Monsieur Nicolas Durand	10 parts
- Monsieur François Wat	10 parts
- Monsieur Cyrille Harfouche	10 parts
- Monsieur Cyrille Dubois de Mont-Marin	10 parts
- SCS Holding	341 800 parts
- Financière Rabelais	28 parts
- Rothschild Gestion Partenaires	10 parts

Ensemble pour les commandités 884 511 parts

- Rothschilds Continuation Holding AG	30 209 parts
- La Cie Financière Martin-Maurel	25 570 parts
- Monsieur Jean-Claude Meyer	23 994 parts
- Monsieur Gérard Worms	2 221 parts
- Monsieur Jean-Charles Naouri	13 parts
- Monsieur Bernard Maurel	1 part
- Monsieur Nicolas Bazire	1 part
- NM Rothschild and Sons Limited	100 000 parts
- Paris Orléans	10 parts

Ensemble pour les commanditaires 182 019 parts

TOTAL GENERAL **1 066 530 parts »**

Nouvelle version :

« Article 1 - Forme

La Société est en commandite simple et sera régie par les présents statuts et les articles L. 222-1 et s. et R.222-1 et s. du Code de commerce.

Elle existera entre David de ROTHSCHILD, FINANCIERE DE TOURNON, Éric de ROTHSCHILD, BERO, PONTHEU-RABELAIS, Édouard de ROTHSCHILD, HOLDING FINANCIER JEAN GOUJON, Christian de LABRIFFE, Marc-Olivier LAURENT, François HENROT, Luce GENDRY, Grégoire CHERTOK, Alain CORNU-THENARD, Christophe DESPREZ, Philippe de NICOLAY, Olivier PECOUX, Pierre TATTEVIN, Richard THIL, Sophie JAVARY-ELLIS, Nicolas BONNAULT, Laurent BARIL, Philippe LE BOURGEOIS, Vincent DANJOUX, Guillaume HANNEZO, Thierry LATRAN, Hervé SAWKO, Nicolas DURAND, François WAT, Cyrille HARFOUCHE, Cyrille DUBOIS de MONT-MARIN, Guillaume de MALLIARD, SCS HOLDING, FINANCIERE RABELAIS et ROTHSCHILD GESTION PARTENAIRES comme associés commandités,

et, en qualité de commanditaires :

ROTHSCHILD CONTINUATION HOLDING AG, la CIE FINANCIERE MARTIN-MAUREL, Nicolas BAZIRE, Bernard MAUREL, Jean-Charles NAOURI, Gérard WORMS, Jean-Claude MEYER, NM ROTHSCHILD AND SONS LIMITED et PARIS ORLEANS.

[...]

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant de EUR 24 530 190 est divisé en 1 066 530 parts sociales de EUR 23 de valeur nominale.

Ces parts sociales sont détenues par :

- Monsieur David de Rothschild	13 924 parts
- Financière de Tournon	126 324 parts
- Monsieur Éric de Rothschild	2 479 parts
- Béro	38 260 parts
- Ponthieu Rabelais	144 435 parts
- Monsieur Édouard de Rothschild	13 parts
- Holding Financier Jean Goujon	110 772 parts
- Monsieur Christian de Labriffe	24 882 parts
- Monsieur Marc-Olivier Laurent	2 221 parts
- Monsieur François Henrot	55 932 parts
- Madame Luce Gendry	2 221 parts
- Monsieur Grégoire Chertok	2 221 parts
- Monsieur Alain Cornu-Thenard	2 221 parts
- Monsieur Christophe Desprez	2 221 parts
- Monsieur Philippe de Nicolay	6 663 parts
- Monsieur Olivier Pécoux	2 221 parts
- Monsieur Pierre Tattevin	2 221 parts
- Monsieur Richard Thil	2 221 parts
- Madame Sophie Javary-Ellis	1 111 parts
- Monsieur Nicolas Bonnault	10 parts
- Monsieur Laurent Baril	10 parts
- Monsieur Philippe Le Bourgeois	10 parts
- Monsieur Vincent Danjoux	10 parts
- Monsieur Guillaume Hannezo	10 parts
- Monsieur Thierry Latran	10 parts
- Monsieur Hervé Sawko	10 parts

- Monsieur Nicolas Durand	10 parts
- Monsieur François Wat	10 parts
- Monsieur Cyrille Harfouche	10 parts
- Monsieur Cyrille Dubois de Mont-Marin	10 parts
- Monsieur Guillaume de Malliard	10 parts
- SCS Holding	341 790 parts
- Financière Rabelais	28 parts
- Rothschild Gestion Partenaires	10 parts

Ensemble pour les commandités 884 511 parts

- Rothschilds Continuation Holding AG	30 209 parts
- La Cie Financière Martin-Maurel	25 570 parts
- Monsieur Jean-Claude Meyer	23 994 parts
- Monsieur Gérard Worms	2 221 parts
- Monsieur Jean-Charles Naouri	13 parts
- Monsieur Bernard Maurel	1 part
- Monsieur Nicolas Bazire	1 part
- NM Rothschild and Sons Limited	100 000 parts
- Paris Orléans	10 parts

Ensemble pour les commanditaires 182 019 parts

TOTAL GENERAL 1 066 530 parts »

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision collective est approuvée à l'unanimité des commandités et des commanditaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire

certifié conforme à l'original

Ch. ne no h